

FICHE D'INFORMATION SUR LA PUVATHERAPIE



Ce formulaire est destiné à vous informer concernant l'utilisation de de la PUVATHERAPIE pour le traitement du psoriasis.

La PUVAthérapie est un traitement consistant en l'irradiation du corps par des rayons ultraviolets A (UVA) après la prise d'un médicament photosensibilisant (le méthoxsalène ou Méladinine®, de la famille des psoralènes). Elle est utilisée depuis plus de 40 ans avec succès dans le traitement de nombreuses dermatoses (notamment le psoriasis).

La PUVAthérapie est prise en charge par la Sécurité Sociale après acceptation de la demande d'entente préalable établie par le dermatologue et adressée immédiatement par l'assuré au médecinconseil de sa caisse d'assurance maladie.

CONTRAINTES

- Un bilan cutané est indispensable avant de débuter la PUVAthérapie. Un examen ophtalmologique et un bilan sanguin pourront être demandés en fonction de votre état de santé.
- Le rythme des séances est habituellement de 3 séances espacées de 48 heures, pour une série totale d'environ 20 à 30 séances, délivrant des doses d'UVA progressivement croissantes. Le rythme prescrit doit être respecté pour optimiser l'effet du traitement.
- Il est impératif pendant toute la cure de PUVAthérapie :
 - de respecter un délai de 2 heures entre la prise des comprimés prescrits (Méladinine®) et les séances d'irradiation ;
 - d'être à l'heure aux rendez-vous :
 - pendant les 12 heures suivant la prise du médicament, de porter des lunettes de soleil (filtrant les UVB et les UVA), de ne pas s'exposer au soleil naturel ni aux rayons ultra-violets artificiels (lampes de bronzage à visée esthétique);
 - pendant les séances, de porter des lunettes coques opaques de protection (pour prévenir la formation de lésions de cataractes) et de protéger la région génitale par un vêtement approprié (slip, string, pour éviter la formation chez l'homme notamment de carcinomes épidermoïdes de la peau des organes génitaux externes);
 - par contre les jours sans séance de PUVA thérapie, il n'y a pas de précaution spécifique à prendre vis-à-vis de l'exposition solaire naturelle
 - de signaler au médecin la prise de tout nouveau médicament et la survenue de toute manifestation cutanée ou générale.

RISQUES A COURT TERME

- Intolérance digestive (nausées) aux comprimés prescrits.
- Erythème (brûlure cutanée à type de coup de soleil) : rarement dû à un surdosage accidentel, il est le plus souvent lié à des paramètres individuels ou à la prise concomitante d'un médicament ou de l'ingestion ou application de végétaux photosensibilisants (non déclarés au médecin).
- Sécheresse cutanée, nécessitant l'application d'une crème hydratante le soir.

- Démangeaisons.
- Douleurs cutanées (effet indésirable très rare).
- Augmentation modérée de la pilosité, disparaissant à l'arrêt du traitement.
- Induction d'une dermatose photo-déclenchée : lucite (allergie solaire), poussée d'herpès récurrent (bouton de fièvre).
- La PUVAthérapie est contre-indiquée chez la femme enceinte et allaintante du fait de la prise de méladinine. Cependant une contraception n'est pas nécessaire avant la mise en route du traitement. En cas de survenue d'une grossesse, l'arrêt de la PUVAthérapie est nécessaire.

RISQUES A LONG TERME

- Cataracte. Il est prévenu par de strictes mesures de protection oculaire : port de lunettes de soleil le jour des séances, port de lunettes-coques opaques pendant les séances.
- **Risque de cancers cutanés**. Comme pour les expositions solaires, ce risque est cumulatif et augmente en fonction du nombre total de séances après plusieurs cures de PUVAthérapie.
 - La PUVAthérapie est contre-indiquée en cas d'antécédents personnels de cancer cutané, d'expositions antérieures aux rayons X, de la présence de lésions pré-cancéreuses cutanées.
 - Le risque de développer un cancer cutané augmente quand la dose cumulée totale est supérieure à 1500 2000 J/cm² d'UVA ou quand le nombre de séances est supérieur à 250 séances (total UVA + UVB) reçues au cours de toute une vie. Il est recommandé que le patient par lui-même tienne la comptabilité des séances
 - La survenue d'un cancer, notamment profond, sous photothérapie ne contre indique pas la poursuite de la photothérapie UVB si votre médecin le juge nécessaire pour traiter votre psoriasis.
 - La communication au médecin de toute photothérapie antérieure ou de l'usage des lampes de bronzage à visée esthétique est indispensable.

Ces risques peuvent être réduits au minimum

- par une sélection stricte des patients pouvant bénéficier d'une PUVAthérapie,
- par le respect impératif des conseils de photoprotection.

Autres précautions à prendre pendant le traitement par PUVATHERAPIE :

- Il est également d'informer votre médecin que vous êtes traité par PUVATHERAPIE avant de prendre un autre médicament.
- Un suivi régulier par votre médecin traitant et/ou votre dermatologue est nécessaire pendant le traitement.
- Il n'y a pas de risque de prise de poids lié au traitement.
- En cas d'oubli ou de non-respect d'une séance, le rythme sera inchangé et la prochaine séance sera faite à sa date théorique.
- En cas d'interruption trop prolongée des séances, votre médecin décidera ou non d'une adaptation des doses.

En cas de questions concernant ce traitement ou en cas d'urgence, vous pouvez toujours joindre le dermatologue hospitalier en appelant au -----. Ou le dermatologue libéral au -----.